

approuvé au CA du 30 juin 2008.

Compte-rendu du Conseil d'administration du 10 Mars 2008
tenu à l'ESIEE-Paris

Présents :

● **Au titre des membres fondateurs**

Ecole des ponts : Philippe Courtier, Arnel de la Bourdonnaye, Gilles Robin

ESIEE-Paris : Dominique Perrin

Université Paris-Est Marne-la-Vallée : Francis Godard, Laurence Bancel-Charensol, Christian Soize

Université Paris 12 Val de Marne : Suzanne Pontier

S Bonnafous représentée, JL Hittinger représenté

LCPC : Jacques Roudier (représenté)

● **Au titre des personnalités qualifiées :**

Bernard Decomps, Yves Lichtenberger

● **Au titre des membres associés :**

Pôle Advancity : Thierry Delarbre

Ecole d'Architecture Ville et territoire : Philippe Geffré

Centre scientifique et technique du bâtiment : Hervé Charrue

Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité : Bernard Cambou

● **Au titre des élus représentant les personnels enseignants et chercheurs :**

Jacques Désarmenien, Jean-Yves Nedelec

● **Au titre des élus représentant les personnels de l'EPCS :**

Marine Daniel

● **Au titre des élus représentant les doctorants :**

Fabienne Pierre

● **Au titre des invités permanents :**

le Secrétaire général du ministère chargé de l'équipement, représenté par Régine Bréhier

Le Recteur de l'Académie de Créteil, représenté par Charles Henri Baltimore

● **Au titre des invités :** Patricia Pol, Denis Guillaumin, Bernard Morvan, Geneviève Jestin, , Elisabeth Vitou

La séance est ouverte à 17 heures par son président

Point 1. Approbation Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10/12/2007.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

Point 2. Département des formations doctorales

Bilan de la campagne d'inscription

Est présenté un bilan de la campagne d'inscriptions, avec un effectif au jour du CA de 1336 doctorants.

Départements et Ecoles Doctorales

Sont évoquées les réunions tenues sur la définition des départements, et des futures écoles doctorales s'y rattachant ainsi que le lien entre l'obtention des allocations de recherche et la construction de ces nouvelles écoles.

Insertion professionnelle

Est évoquée la question de l'insertion professionnelle des doctorants, et notamment les études menées par l'OFIPE sur le devenir des doctorants 2004 issus de Paris 12, d'UPEMLV et de l'Ecole des Ponts qui devraient être *disponibles en avril 2008*. Ces études peuvent être considérée comme particulièrement représentatives dans la mesure où l'enquête en cours a déjà atteint un taux de réponse à hauteur de 70%

Implication des doctorants dans la vie de l'établissement

Est soulignée l'importance de l'implication des doctorants, notamment via les associations existantes, dans les différents établissements.

Université Paris-Est supportera les associations existantes tout en les incitant à se regrouper.

Charte des thèses

Après présentation et débat, ***la Charte des Thèses est adoptée à l'unanimité.***

Cette charte pourra être modifiée chaque année. Fruit d'un premier travail d'harmonisation entre celles en vigueur dans les établissements, elle peut s'accompagner d'un règlement adopté par chaque Ecole doctorale.

Il est acté que les futurs règlements des Ecoles feront l'objet d'une information au Conseil d'Administration.

Délivrance du doctorat en Validation des Acquis de l'Expérience

Est présenté un *projet de procédure d'obtention du diplôme de Docteur par Validation des Acquis de l'Expérience*. Il est rappelé qu'il s'agit bien d'une thèse au plein sens du terme. ***Ce projet est adopté à l'unanimité, ainsi que le principe d'un montant de droit d'inscription à hauteur de 7000 euros*** pour les années 2007-2008 et 2008-2009, pouvant être payés par l'employeur du candidat. Des allègements peuvent être accordés par le président, tenant compte notamment de sa situation sociale et de sa contribution à l'avancée de la recherche de l'établissement.

Point 3. Direction du développement et du partenariat

Mise en place du Service de la Recherche Partenariale (SRP)

Est évoqué le projet de constitution d'un service de la recherche partenariale. Est rappelé l'enjeu d'une gestion commune que pourrait permettre la mise en place d'un tel service, et notamment la génération de synergies, comme d'une qualité administrative et juridique améliorées.

L'objectif est bien d'améliorer de façon significative le service rendu aux équipes de recherche pour permettre un **développement des contrats**, le 7ème PCRD représentant de ce point de vue un des objectifs majeurs.

Sont alors évoquées les **conditions nécessaires à la mise en place d'une telle gestion commune**. Parmi celles-ci, est soulignée la question d'une prise en charge équilibrée des dépenses et des recettes qui nécessite une connaissance préalable des organisations respectives, des montants gérés, des coûts réels et une ébauche de comptabilité analytique qui est en tout état de cause nécessaire pour permettre aux établissements d'envisager un éventuel transfert et une éventuelle délégation à Université Paris Est.

Est rappelé le **calendrier de validation** avec notamment une première étape en juin 2008, (réunion des fondateurs puis **Conseil d'Administration du 30 juin 2008**) et une seconde étape à la rentrée 2008 (réunion des fondateurs à fixer et Conseil d'Administration du 3 octobre 2008). A ces occasions seront examinées et décidées la nature des compétences éventuelles déléguées ou transférées et les modalités des opérations de transfert éventuel. Afin de préparer les décisions, un groupe de travail réalisera un état des lieux des organisations et des moyens accordés par chaque établissement pour la recherche partenariale, et étudiera l'impact pour chaque établissement d'un transfert éventuel, partiel ou total. Il proposera différents scénarii ainsi que des modalités concrètes (moyens humains financiers, outils techniques, calendrier,) de mise en œuvre

Point 4. « Opération campus »

Est présentée la nature de l'appel d'offres ainsi que ses enjeux pour Université Paris-Est. Parmi ces enjeux figure en particulier l'opportunité de franchir une étape décisive dans le renforcement des infrastructures scientifiques, d'enseignement et de vie de campus, correspondant à un réel rééquilibrage vers l'Est, ainsi doté d'un pôle d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche, de taille critique et à visibilité internationale. Dans cette visée, le soutien de la Région Ile de France, qui semble possible, et nécessaire, sera recherché en priorité ainsi que l'implication des autres collectivités territoriales concernées. Est également évoqué le soutien que Paris Tech apportera aux deux projets Paris Sud et Paris Est

Une note d'intention de dix pages, annexes comprises, doit être rendue pour le 30 avril 2008. Yves Lichtenberger est chargé de son élaboration sur la base de la note présentée au conseil et en concertation avec chacun des établissements concernés. Il réunira les fondateurs si de nouveaux arbitrages s'avéreraient nécessaires.

Point 5. Conseil d'orientation stratégique :, la discussion sur ce point est reportée à un conseil ultérieur

Point 6. Compte financier 2007

Le compte financier est présenté par l'Agent comptable. *Il est adopté à l'unanimité, ainsi que l'affectation du résultat.*

Point 7. Questions diverses

Est présentée la convention liant Paris-Tech et Université Paris-Est. *Cette convention est adoptée à l'unanimité.* Est présentée la convention liant le GIP Polytechnicum de Marne la Vallée et Université Paris-Est. *Cette convention est adoptée à l'unanimité*

La séance est levée par le Président à 19 heures 15

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le **lundi 30 Juin 2008 à 14 heures** à l'université Paris-Est Marne la Vallée.